

**Conseil départemental
de l'Eure**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations**

Rapport N° 2021-S10-1-2

Réunion du 22 octobre 2021

Objet : Budget supplémentaire 2021 - Budget principal

Commission : 1ère Commission (finances, affaires générales, SDIS, dialogue social)

Direction : Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance

Résumé : Ce rapport a pour objet de présenter le budget supplémentaire 2021 du budget principal pour un montant de 122,2 M€.

Ce budget supplémentaire est la première décision budgétaire du nouveau mandat 2021-2028. C'est un outil qui nous permet de concrétiser nos ambitions et de démarrer le plan de relance départemental annoncé en juillet dernier. Ainsi, l'action départementale au plus près des besoins des Euroises et des Eurois est financée, tout en réaffirmant le cap de la maîtrise de la dette dans un cadre reposant sur la stabilité de la fiscalité.

Juridiquement, le budget supplémentaire a un double objet :

- un objet obligatoire, à savoir reprendre les résultats de l'exercice précédent ;
- un objet facultatif avec des ajustements des inscriptions du budget primitif.

En 2021, ce budget supplémentaire permet de financer les premières mesures issues des engagements pris par la majorité départementale.

Le budget supplémentaire permet de tenir compte des conséquences financières de la crise sanitaire. Enfin, il intègre les conséquences comptables de la démarche de certification des comptes du Département.

En envisageant les agrégats essentiels, le projet de budget supplémentaire est équilibré à 122,2 M€, dont 41,7 M€ d'opérations d'ordre. Les opérations réelles s'élèvent à +12,5 M€ en dépenses nouvelles de fonctionnement, dont + 11,6 M€ de provisions sur exercices antérieurs sans décaissement dans le cadre de la certification des comptes et + 3,8 M€ en dépenses d'investissement.

L'exercice antérieur présente un solde positif d'exécution de la section de fonctionnement de 95,1 M€, un solde négatif d'investissement de 64,2 M€ d'où un solde positif général de 30,9 M€ (résultat du compte administratif 2020 approuvé en session plénière le 15 juillet 2021). Ce solde excédentaire de 30,9 M€ est affecté en recettes de fonctionnement.

La reprise du résultat 2020 à hauteur de 30,9 M€ représente un premier facteur de réduction de l'inscription d'emprunt, mais permet également de compenser les inscriptions réalisées afin de prendre en compte les observations des commissaires aux comptes dans le cadre du premier exercice à blanc de certification des comptes.

Ainsi, ces différents éléments aboutissent à réduire le besoin d'emprunt de la façon suivante :

En M€	Effet sur l'inscription d'emprunt
Reprise des résultats	-30,9
Ajustements sur les recettes de fonctionnement	-6,4
Besoins en dépenses de fonctionnement	12,5
Ajustements sur les recettes d'investissement	-2,4
Ajustements sur les échéanciers des dépenses d'investissement	3,8
Total	-23,4

Avec cette réduction de l'inscription d'emprunt, le budget supplémentaire représente une nouvelle étape et une nouvelle démonstration de l'efficacité de la méthode rigoureuse mise en place. La stabilité de la fiscalité est possible quand elle est adossée à des économies. Le Département prouve ainsi qu'il est durablement possible de ne pas augmenter les impôts tout en faisant face dans de bonnes conditions aux conséquences financières de la crise sanitaire.

1 – En recettes, des mouvements à hauteur de 103,8 M€, hors emprunt, principalement liés à l'intégration des résultats 2020

Les mouvements réels en recettes s'établissent à 80,5 M€, dont 64,2 M€ résultant de l'affectation du résultat à la couverture du déficit d'investissement et 30,9 M€ résultant de la reprise de l'excédent 2020 en section de fonctionnement.

1 – 1) La reprise des résultats de l'exercice 2020

L'excédent de fonctionnement au compte administratif 2020 représente 95,1 M€. Il est affecté au financement du déficit de la section d'investissement à hauteur de 64,2 M€. Le solde de 30,9 M€ constitue le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 reporté sur 2021.

1– 2) Les recettes nouvelles

Le solde des recettes nouvelles s'établit à -14,6 M€, avec :

- 6,4 M€ en fonctionnement ;
- -20,95 M€ en investissement (dont 23,4 M€ de réduction d'emprunt).

L'augmentation de 6,4 M€ en fonctionnement s'explique principalement par l'inscription de recettes fiscales complémentaires suite aux notifications réceptionnées et par des reprises sur les provisions, dont le pendant pour ces dernières est inscrit également en dépenses de fonctionnement et donc neutre pour l'emprunt d'équilibre.

Ainsi, il est prévu l'évolution suivante pour les principales recettes de fonctionnement :

	BP 2021	Montant notifié ou estimé	Ajustement au BS
Taxe foncière sur les propriétés bâties (remplacée par la TVA)	116 040 000,00	116 851 353,00	811 353,00
Fraction complémentaire de TVA	0,00	3 253 000,00	3 253 000,00
CVAE	33 280 000,00	33 379 111,00	99 111,00
IFER	800 000,00	832 714,00	32 714,00
Fonds de péréquation de la CVAE	0,00	1 418 067,00	1 418 000,00
Fonds de solidarité	950 000,00	0,00	-950 000,00
FNGIR	5 969 821,00	5 969 821,00	0,00
DMTO	71 150 000,00	71 150 000,00	0,00
Fonds de péréquation des DMTO	9 360 000,00	9 536 190,00	0,00
TICPE (taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques)	42 190 000,00	41 890 000,00	-300 000,00
Taxe sur les conventions d'assurance	59 370 000,00	59 370 000,00	0,00
Taxe sur l'électricité (TCFE)	6 850 000,00	6 850 000,00	0,00
Dotations de compensation péréquée	7 000 000,00	7 957 424,00	957 424,00
DGF	79 825 336,00	79 606 827,00	-218 509,00
DGD	4 421 804,00	4 421 804,00	0,00
DCRTP	6 090 000,00	6 177 022,00	87 022,00
Allocations compensatrices	3 400 00,00	2 985 365,00	-414 635,00
Reprises sur provisions	200 000,00	1 740 955,35	1 541 458,18
			6 316 728,18

Le reste (0,1 M€) renvoie à des ajustements sur des recettes sectorielles dont :

- +0,1 M€ au titre de la politique menée en matière de ressources humaines (recrutements d'apprentis, rétributions de services liés à la crèche) ;

- +0,5 M€ au titre de la convention "petites villes de demain" passée avec la Banque des territoires ;
- -1,0 M€ de recettes liées aux participations des personnes placées en EHPAD, diminution compensée en partie par un versement complémentaire de la CNSA à hauteur de 0,4 M€ ;
- +0,3 M€ versé par la CNSA au titre de la politique en faveur des personnes souffrant de handicaps ;
- -0,6 M€ de participations des familles à la restauration et à l'hébergement scolaires en raison de la situation sanitaire dans les collèges suite à la crise.

La diminution des recettes d'investissement s'explique elle par :

- l'inscription d'une recette nouvelle au titre de la subvention versée par la commune de Mesnil-en-Ouche pour le nouveau collège à hauteur de 2,6 M€ ;
- la réduction de l'inscription d'emprunt à hauteur de 23,4 M€.

2 – En dépenses, un suivi fin qui permet de faire face à des dépenses d'investissement en légère augmentation dans le cadre de la mise en œuvre du PPI collèges.

Les dépenses totales réelles proposées au budget supplémentaire s'établissent, comme en recettes, à 80,5 M€, avec :

- ✓ 64,2 M€ de déficit reporté en investissement ;
- ✓ un solde positif de dépenses nouvelles de 16,3 M€.

Le solde positif s'agissant des dépenses nouvelles renvoie à un supplément de 12,5 M€ en fonctionnement et à une augmentation des inscriptions de 3,8 M€ en investissement.

2 – 1) En fonctionnement, une hausse des besoins à hauteur de 12,5 M€, pour tenir compte des préconisations des commissaires aux comptes dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes

Cette hausse en fonctionnement renvoie à des corrections d'erreurs devant être prises en compte comptablement car impactant le résultat 2021, suite aux recommandations des commissaires aux comptes dans le cadre du premier exercice de certification à blanc des comptes du Département.

Ces corrections d'erreurs et reprises d'amortissement, inscrites au budget supplémentaire 2021, s'élèvent à 11,6 M€. Par ailleurs, de nouvelles provisions au titre de l'année 2021, en matière de litiges, de dépréciations des créances et de comptes épargne-temps sont également inscrites au budget supplémentaire 2021 pour 1,6 M€.

La hausse en fonctionnement s'explique également par l'inscription d'une subvention exceptionnelle au profit du SDIS de l'Eure pour 1,3 M€, ainsi que par des inscriptions complémentaires en matière de ressources humaines à hauteur de 1,8 M€ en raison d'une augmentation du nombre de recrutements pour permettre les remplacements dans les collèges suite à la crise sanitaire et tenir compte des contractualisations avec l'Etat en matière de protection de l'enfance et de lutte contre la pauvreté, assorties de recettes à venir.

Enfin, ce début de mandat marque également l'engagement d'opérations nouvelles :

- le lancement des assises des protections sociales, qui nécessite de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- la création de l'agence de la ruralité et son préambule, à savoir la concertation avec les maires dès octobre ;
- la création des emplois PEC au sein des services du Département, destinés en particulier aux

bénéficiaires du RSA.

Ces besoins sont en partie compensés par les réductions de crédits notamment dans le domaine social à hauteur de 6,6 M€ en raison notamment d'une diminution du nombre de bénéficiaires du RSA par rapport aux projections réalisées et en raison d'une sous-consommation des crédits relatifs à l'autonomie (APA et frais d'hébergement) liée à la crise sanitaire.

2 – 2) En investissement, des ajustements à hauteur de 3,8 M€ en fonction de l'actualisation du calendrier des opérations résultant du confinement

En dépenses d'investissement, l'ajustement peut être synthétisé de la manière suivante :

- 4,9 M€ liés à des ajustements d'échéanciers en matière de collèges et de construction ;
- -1,1 M€ avec le décalage d'opérations de rénovation et de restructuration des établissements d'hébergement des personnes âgées ;
- -0,6 M€ liés à des ajustements d'échéanciers en matière de restructuration et extension des bâtiments départementaux (opérations ajustées) ;
- + 0,3 M€ en matière de culture, sport et jeunesse pour les équipements ;
- + 0,3 M€ pour l'acquisition de matériel informatique.

Le plan de relance départemental, doté de 5 M€, vous est proposé en autorisations de programme uniquement, les premiers décaissements étant attendus début 2022. Celle-ci sera répartie en 4 fois 1,2 M€ pour les thématiques suivantes : les petits travaux d'écoles, la défense extérieure contre l'incendie, Mon village mon amour et les mar'haies. et également 0,2 M€ pour les investissements au SDIS. Le plan sécurité, issu des engagements portés par la majorité départementale, se traduira par des dépenses supplémentaires d'aide aux communes pour les investissements matériels : équipements, vidéo-protection...

Dès lors, les inscriptions au budget supplémentaire 2021 aboutissent aux agrégats financiers suivants :

En M€	BP 2021	BS 2021
Recettes réelles de fonctionnement	504,61	541,85
Dépenses de gestion	458,71	470,98
Epargne de gestion	45,90	70,87
<i>Taux d'épargne de gestion</i>	9,1%	13,1%
Frais financiers	3,86	4,11
Epargne brute	42,04	66,76
<i>Taux d'épargne brute</i>	8,3%	12,3%
Remboursement du capital de la dette	21,57	21,57
Epargne nette	20,47	45,19
<i>Taux d'épargne nette</i>	4,1%	8,3%
Recettes réelles d'investissement	37,65	40,06
Dépenses réelles d'investissement hors dette	180,52	184,28
Emprunt	122,40	99,04
<i>Taux de financement des dépenses réelles d'investissement par des ressources propres</i>	32,2%	46,3%
Epargne de gestion/annuité	1,8	2,8
Encours de dette au 31 décembre	405,76	382,39

Capacité de désendettement	9,7	5,7
----------------------------	-----	-----

SYNTHESE DES PROPOSITIONS :

FONCTIONNEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles	12 522 257,03	6 354 804,00
Reprise des résultats N-1		
Excédent (affectation du résultat 2019)		30 882 945,13
TOTAL FONCTION MVT REEL	12 522 257,03	37 237 749,13
SOLDE EN MVT REEL		24 715 492,10
Opérations d'ordre	30 715 492,10	6 000 000,00
Amortissements	10 000 000,00	6 000 000,00
Equilibre de la section - Virement à la section d'investissement	20 715 492,10	
TOTAL	43 237 749,13	43 237 749,13

INVESTISSEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles	3 760 991,29	2 408 774,05
Réduction du besoin d'emprunt		-23 363 274,86
Reprise des résultats N-1	64 203 646,96	64 203 646,96
Déficit d'investissement (001)	64 203 646,96	
Affectation du résultat (1068)		64 203 646,96
Restes à réaliser 2019		
TOTAL INVESTISSEMENT MVT REEL	67 964 638,25	43 249 146,15
SOLDE EN MVT REEL		- 24 715 492,10
Opérations d'ordre	11 000 000,00	35 715 492,10
Mouvements d'ordre	11 000 000,00	15 000 000,00
Equilibre de la section - Virement de la section de fonctionnement		20 715 492,10
TOTAL	78 964 638,25	78 964 638,25
TOTAL GENERAL TOUTE SECTION	122 202 387,38	122 202 387,38

BUDGET 2021 APRES PRISE EN COMPTE DU BS

	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Fonctionnement	585 485 193,00 €	43 237 749,13 €	628 722 942,13 €
Investissement	322 971 442,07 €	78 964 638,25 €	401 936 080,32 €
TOTAL	908 456 635,07 €	122 202 387,38 €	1 030 659 022,45 €

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental

**Décide
à la majorité
des suffrages exprimés**

- d'adopter le présent rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure relatif à : "Budget supplémentaire 2021 – Budget principal" ;
- d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élevant à un montant total de 95 086 592,09 € :
 - au besoin de financement de la section d'investissement pour 64 203 646,96 €, au compte de recette d'investissement 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" ;
 - en recettes de fonctionnement, le solde, soit 30 882 945,13 €, au compte de recette de fonctionnement 002 "résultat de fonctionnement reporté" du budget de l'exercice 2021.
- de reporter le résultat déficitaire d'investissement de 64 203 646,96 € au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".
- d'autoriser l'augmentation de l'inscription du montant des provisions au compte 6815 "Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement" pour 4 584 465,46 € et d'autoriser une reprise sur les provisions au compte 7815 "Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement" pour 953 869,93 €.
- d'autoriser l'inscription d'une nouvelle provision au compte 6817 " Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants" pour 8 600 884,65 € et d'autoriser une reprise sur les provisions au compte 7817 "Reprise sur provisions pour dépréciations des actifs circulants" pour 587 378,25 €.
- d'approuver le budget supplémentaire 2021 de la manière suivante :

SYNTHESE DES PROPOSITIONS :

FONCTIONNEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles	12 522 257,03	6 354 804,00
Reprise des résultats N-1		
Excédent (affectation du résultat 2019)		30 882 945,13
TOTAL FONCTION MVT REEL	12 522 257,03	37 237 749,13
SOLDE EN MVT REEL		24 715 492,10
Opérations d'ordre	30 715 492,10	6 000 000,00
Amortissements	10 000 000,00	6 000 000,00
Equilibre de la section - Virement à la section d'investissement	20 715 492,10	
TOTAL	43 237 749,13	43 237 749,13

INVESTISSEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles	3 760 991,29	2 408 774,05
Réduction du besoin d'emprunt		-23 363 274,86
Reprise des résultats N-1	64 203 646,96	64 203 646,96
Déficit d'investissement (001)	64 203 646,96	
Affectation du résultat (1068)		64 203 646,96
Restes à réaliser 2019		
TOTAL INVESTISSEMENT MVT REEL	67 964 638,25	43 249 146,15
SOLDE EN MVT REEL		- 24 715 492,10
Opérations d'ordre	11 000 000,00	35 715 492,10
Mouvements d'ordre	11 000 000,00	15 000 000,00
Equilibre de la section - Virement de la section de fonctionnement		20 715 492,10
TOTAL	78 964 638,25	78 964 638,25
TOTAL GENERAL TOUTE SECTION	122 202 387,38	122 202 387,38

BUDGET 2021 APRES PRISE EN COMPTE DU BS

	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Fonctionnement	585 485 193,00 €	43 237 749,13 €	628 722 942,13 €
Investissement	322 971 442,07 €	78 964 638,25 €	401 936 080,32 €
TOTAL	908 456 635,07 €	122 202 387,38 €	1 030 659 022,45 €

Pour extrait conforme

Le Président du Conseil départemental



Sébastien LECORNU

Le Président du Conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Date de réception par le représentant de l'Etat : 25/10/2021



A/R de la télétransmission : 027-222702292-20211022-96274-DE-1-1

MINISTRE DE L'INTERIEUR

Date d'affichage : 25/10/2021

Détail du vote

40 pour :

Mme Stéphanie AUGER, Mme Karène BEAUVILLARD, M. Sylvain BONENFANT, Mme Colette BONNARD, M. Sylvain BOREGGIO, Mme Liliane BOURGEOIS, Mme Cécile CARON, M. Christophe CHAMBON, M. Gérard CHÉRON, Mme Françoise COLLEMARE, M. Francis COUREL, Mme Jocelyne DE TOMASI, Mme Catherine DELALANDE, Mme Angèle DELAPLACE, Mme Julie DESPLAT, M. Frédéric DUCHÉ, Mme Myriam DUTEIL, M. Thomas ELEXHAUSER, M. Michel FRANÇOIS, Mme Florence GAUTIER, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD, M. Nicolas GRAVELLE, M. Xavier HUBERT, M. Daniel JUBERT, Mme Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Mme Chantale LE GALL, M. Jean-Pierre LE ROUX, M. Sébastien LECORNU, M. Jean-Paul LEGENDRE, M. Pascal LEHONGRE, Mme Diane LESEIGNEUR, M. Manuel ORDONEZ, Mme Micheline PARIS, M. Thierry PLOUVIER, M. Alexandre RASSAËRT, Mme Martine SAINT-LAURENT, M. Marcel SAPOWICZ, Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, Mme Anne TERLEZ, Mme Marie-Lyne VAGNER.

6 abstentions :

Mme Nathalie BETTON, Mme Maryannick DESHAYES, M. Marc-Antoine JAMET, Mme Janick LÉGER, M. Arnaud LEVITRE, M. Mickael ONO DIT BIOT.